

N°2020-12/58B

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN « SCHEMA DIRECTEUR DES MOBILITES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON »**

L'an deux mille vingt, le 09 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	9
<b>En exercice :</b>	10	<b>Contre :</b>	-
<b>Présents :</b>	9	<b>Abstention :</b>	-

**Présents :** Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents :** Louis SALA.

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 02 décembre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

La Communauté de communes porte un projet de territoire. Ce projet fait l'objet d'une déclinaison stratégique spécifique précisant notamment sa dimension économique.

Elle prend la forme d'un schéma directeur de diversification économique et touristique en cours de formalisation.

Le diagnostic prospectif de cette étude analyse les dynamiques et le fonctionnement territorial et met en exergue les tendances à venir devant notamment guider les perspectives de mobilité.

La réalisation d'un schéma directeur des mobilités s'inscrit dans une démarche volontariste de la Communauté de communes qui souhaite se doter d'un tel outil pour préciser ce volet stratégique et pour mettre en place une organisation cohérente en matière de déplacements. Cet outil vise à mettre en musique un projet économique ambitieux répondant aux demandes croissantes des citoyens (pratiques quotidiennes) et des touristes vers des espaces apaisés avec une dimension environnementale forte.

Plusieurs objectifs ont d'ores et déjà été identifiés.

1. L'identification des tracés pertinents permettant de donner corps au concept d'itinérance/de mobilité animée / d'offre cyclotouristique.

Ces itinéraires devront être travaillés comme un produit touristique pour tous les publics (famille, personnes âgées, sportifs...). A terme, une application mobile pourra être développée pour guider/informer les pratiquants sur le contenu et les possibilités des itinéraires.

2. La définition d'espaces de circulation apaisée en lien avec le schéma directeur de diversification économique et touristique, les ruptures de flux, les pôles multimodaux et politiques de stationnement à mettre en place pour cela. Ces espaces de circulation apaisée seront prioritairement définis autour des sites projet mis en évidence par la stratégie de diversification économique.
3. La réorganisation des flux véhicules permettant la mise en œuvre de ces tracés et l'apaisement des sites de projet.

4. Le diagnostic du schéma directeur de diversification économique et touristique met en évidence une métropolisation perpignanaise de plus en plus prégnante au détriment du bassin de vie de Saint-Cyprien. Dans cet objectif et si ceux-ci ne sont pas redondants avec les mesures qui auront été prédéfinies, le schéma directeur de mobilité devra identifier les actions permettant de rationaliser les déplacements des véhicules du quotidien (trajets domicile travail/école), en consolidant le rôle de pôle de Saint-Cyprien, notamment en matière d'emplois.
5. L'identification des interconnexions à mettre en œuvre avec les territoires voisins.
6. De manière transversale, l'identification des actions permettant de réduire l'impact des déplacements sur l'environnement.
7. Traiter les sens de circulation autour des projets émergents.
8. L'étude pourra aussi traiter la mise à jour des plans de circulation des centres bourgs des 6 communes (dont deux pour Saint-Cyprien, un à la plage et un au village).

Bien qu'en cours de rédaction, le schéma directeur de diversification économique et touristique identifie les priorités territoriales en termes de perspectives de développement, parmi lesquelles figurent :

- L'organisation de la mobilité générale, tout en faisant une place de choix à la mobilité active en tant que support du produit touristique ;
- La nécessité de réaliser un schéma directeur des mobilités.

Ainsi, des demandes de subventions sont à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES		FINANCEMENTS SOLLICITES			
HT	TTC	FINANCEURS	%	TOTAL	
67 410 €	80 892 €	Banque des territoires	30	24 267,60 €	
		ADEME	20	16 178,40 €	
		La Région	20	16 178,40 €	
		AUTOFINANCEMENT			
		CCSR	30	24 267,60 €	
		TOTAL		80 892,00 €	

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **APPROUVE** le projet de réalisation d'un schéma directeur des mobilités ;

☞ **DECIDE** de solliciter la Banque des Territoires, la Région et l'Ademe, pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20201209-2020-12-58Bb-DE  
Date de télétransmission : 06/01/2021  
Date de réception préfecture : 06/01/2021

